

UNITE SCOUTE DE VOTTEM- REGLEMENT CUISTAX

1. Déroulement

La course se déroulera sous forme d'une course de cuistax biplace.

Le briefing des équipes aura lieu à 12h30 sur la Place Gilles Gérard.

Le départ est fixé à 13h00 et l'arrivée à 16h00. Le dernier tour sera annoncé une fois que le cuistax en tête de la course aura passé la ligne d'arrivée.

Durée : 3h00

2. But

L'objectif est de faire le plus de tours du circuit possible sous forme de relais en équipe.

3. Vainqueur

L'équipage vainqueur sera celui qui aura accompli le plus grand nombre de tours ou qui, à égalité du nombre de tours, aura franchi la ligne d'arrivée en premier.

4. Equipes / Participants

Chaque équipe sera constituée de 8 à 12 personnes maximum.

Le capitaine d'équipe sera âgé de minimum 18 ans et les participants seront âgés au minimum de 14 ans.

Chaque participant sera identifié sur une feuille d'inscription à rendre le jour de la course. La feuille vous sera envoyée par email.

La participation de toute autre personne « non inscrite » peut entraîner la mise hors course de l'équipe. Sera considéré comme équipe participante, toute équipes inscrites qui aura renvoyé la preuve de paiement.

5. Relais

Le nombre de relais sera illimité et se fera dans la zone prévue à cet effet.

Les changements d'équipage se feront à l'arrêt, au stand prévu pour chaque équipe, sur la piste de décélération.

Pour des raisons de sécurité, il sera strictement interdit de pousser les cuistax et de monter à plus de deux personnes.

6. Parcours

Les concurrents s'engageront à emprunter uniquement le parcours imposé par les organisateurs, dans un seul sens et ceci dans le respect strict de l'arrêté de police délivré pour l'organisation de la manifestation.

Les virages doivent être pris à une vitesse raisonnable pour éviter le renversement du cuistax.

Le freinage se fait via le frein et non les pieds.

7. Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir aux organisateurs au plus tard pour le mardi 20/08/2024

L'inscription des mineurs d'âge requiert l'autorisation écrite et signée des parents.

La demande d'inscription se fera via l'adresse mail lesscoutsdevottem@gmail.com

8. Participation aux frais

La participation de 140€ devra être payée sur le compte BE03 0689 1095 2184 avec la communication « course de cuistax + le nom de l'équipe » au plus tard le mardi 27/08/2024.

Une caution de 50€ sera également demandée. Celle-ci sera remboursée par virement bancaire après la course si le matériel utilisé est rendu en bon état.

En cas d'absence de l'équipe inscrite préalablement, la caution et la participation ne pourront être réclamés.

9. Participation

Seules les personnes inscrites dans les délais prévus et en ordre de paiement seront admises à participer à l'épreuve.

Un tirage au sort, le jour même de l'événement, déterminera l'emplacement sur la grille de départ.

10. Assurances

Les concurrents sont assurés pour tout dégât causé à un tiers non-participant à ce titre supplétif.

L'assurance « Responsabilité civile Familiale/Vie privée » devant sortir ses effets au premier rang.

11. Responsabilité / Frais

Les participants supportent seuls les dégâts corporels ou matériels qu'ils peuvent s'infliger durant l'épreuve.

La responsabilité de l'Unité Scoute de Vottem ne pourra être mise en cause.

Les frais de déplacements, d'installation et de soins éventuels sont à charge des participants.

12. Sécurité

Le port du casque et de jambières est vivement conseillé pour les participants et ne sont pas fournis par l'organisation.

13. Bonne Conduite

Tout équipage engagé sur le circuit devra à tout moment respecter les règles du code de la route et les indications des signaleurs officiels. Toute conduite dangereuse ou manœuvre déloyale des concurrents ou des supporteurs (traction, poussette, queue de poissons,...) à tout endroit du circuit sera sanctionnée par les commissaires de pistes, selon l'importance de la faute. Il est vivement recommandé d'éviter la consommation de boissons alcoolisées durant l'épreuve. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits psychotropes.

14. Respect des opinions

Pour le respect de chacun et afin de ne pas générer de conflits, l'Unité Scoute de Vottem ne souhaite pas que les équipages manifestent d'une manière outrancière leurs opinions politiques ou religieuses durant la manifestation. Les organisateurs se réservent le droit d'intervenir dans ce sens.

15. Force majeure

L'Unité Scoute de Vottem se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve, en tout ou en partie, si des raisons de force majeure le justifient.

16. Litiges

Les organisateurs se réservent le droit de régler tous les litiges survenant en cours d'épreuve.

17. Sanctions

Le non-respect du présent règlement peut entraîner des sanctions pouvant mener à la mise hors course immédiate de l'équipe, sans aucun droit sur les frais de participation.

18. Communication

Le présent règlement est disponible sur le site de l'Unité Scoute de Vottem (www.lesscoutsdevottem.be) et sera distribué, dès la remise du numéro d'équipe, à chaque chef d'équipe (qui doit en communiquer la teneur à l'ensemble de ses équipiers).

Le présent règlement est signé par le chef d'équipe, lequel atteste par là même avoir répondu à l'obligation de communication prévue ci-avant.

19. Adhésion

La participation à la course entraîne l'adhésion totale de chaque concurrent au présent règlement.